

Vœu de la majorité municipale relatif au projet de vente à la découpe de l'immeuble du 26 rue Camille Desmoulins

Considérant la crise du logement que traverse Paris qui fragilise la grande majorité des ménages et notamment les plus précaires, les plus fragiles et les plus jeunes ;

Considérant la tension sur le marché du logement privé que connaît la ville, et particulièrement le 11^{ème} arrondissement ;

Considérant la mobilisation courageuse des locataires de l'immeuble du 26 rue Camille Desmoulins constitués en association « Vivre dans le 11e – 26 rue Camille Desmoulins » contre l'opération de vente à la découpe dont leur logement fait l'objet ;

Considérant l'accélération des procédures entreprises par les propriétaires afin d'aboutir à la vente par lots de l'immeuble, ainsi que le caractère urgent de la situation, les premiers baux arrivant à échéance dès le mois de novembre ;

Considérant que ces opérations reposent sur la mise en vente des logements au prix du marché, des prix souvent inaccessibles aux locataires occupants qui se retrouvent dans l'incapacité d'acquérir leur logement ou de se reloger dans des conditions comparables ;

Considérant que ces opérations répondent généralement à une logique d'optimisation de la valeur des actifs immobiliers et qu'elles contribuent à entretenir les dynamiques spéculatives du marché immobilier ;

Considérant que les outils actuellement mis en œuvre par l'État ne permettent pas de garantir une protection effective des locataires concernés par les opérations de vente à la découpe, ni d'enrayer pleinement les phénomènes spéculatifs qui contribuent au départ des habitant.es des zones tendues ;

Considérant la prochaine création d'une brigade de protection du logement, dont la mission est de protéger les habitants, en luttant notamment contre les pratiques spéculatives ;

Considérant que cette brigade s'inscrit dans une politique cohérente visant à produire 60 000 nouveaux logements publics et à remettre sur le marché des dizaines de milliers de logements, aujourd'hui captés par la spéculation ou les plateformes touristiques ;

Sur proposition de David Belliard, Maire du 11^e arrondissement et des élu.es des groupes Socialistes, Écologistes et Communistes, le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris demeure attentive aux intentions des propriétaires concernant l'avenir de l'immeuble et qu'elle examine toute piste susceptible de protéger les droits des locataires et de garantir leur maintien dans les lieux.
- La Ville de Paris interpelle le Gouvernement pour faire évoluer la loi Aurillac, dont le droit de préemption reconnu aux locataires occupants constitue désormais une garantie insuffisante dans les zones les plus tendues, et mette en place des outils assurant aux locataires une protection effective face aux opérations spéculatives et aux risques d'éviction.